

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION
DU PLAN D'ACTION DU SOMMET
MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

TUNISIE

MARS 2006.

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

SECTION I : INFORMATIONS GENERALES

1. Pays : **Tunisie**
2. Institution ou unité établissant le rapport :
Direction Générale des Etudes et du
Développement Agricole. Ministère de
l'Agriculture, et des Ressources
Hydrauliques
3. Correspondant :
 - a) Nom et titre officiel : Hajjem Mansour, Chef de service.
 - b) Téléphone : 00216-71-890 904
 - c) N° de télécopie : 00216-71-785-764
4. Arrangements institutionnels mis en place pour donner suite au Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation (le cas échéant) : création d'une cellule spécialisée au sein du Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole).

SECTION II

Questions prioritaires de sécurité alimentaire et mise en œuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation

La Tunisie poursuit ses efforts en matière de mise en œuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation dans le but d'améliorer le degré de sécurité alimentaire à travers la mise en œuvre d'une politique qui prend en considération et les aspects économiques et les aspects sociaux.

Ainsi, des efforts ont été consentis par l'Etat en matière de promotion sociale, à travers l'assistance réservée aux familles et aux personnes démunies ou sans soutien familial, l'intégration des nécessiteux capables de travailler dans le processus productif et la garantie d'une gestion efficace des programmes sociaux en vue d'une plus grande équité sociale.

Le programme national de planning familial a été aussi promu dans le cadre des politiques démographiques qui jouent un rôle essentiel dans la lutte à long terme contre la pauvreté, ce qui a ramené le taux de croissance de la population à 1.2 % seulement .

De même, le Fonds National de Solidarité (26-26) et la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) ont facilité l'accès à des programmes et des micro-crédits et ont contribué à atténuer la pauvreté dans les milieux ruraux.

Par conséquent, la politique suivie en matière de sécurité alimentaire a abouti aux résultats suivants :

- Les disponibilités alimentaires sont toujours à des niveaux appréciables, même durant les années marquées par une baisse de la production agricole nationale et ceci grâce à la capacité du pays de financer ses importations ;
- L'approvisionnement en produits alimentaires est régulièrement assuré, grâce à une organisation satisfaisante du stockage, des marchés et des circuits de distribution ;
- L'accès aux aliments est pratiquement garanti à tout moment et pour tous, grâce à la maîtrise de l'inflation, aux réajustements des salaires ainsi qu'aux

interventions à caractère économique et social préconisées et mises en œuvre ;

- la Tunisie a connu un rythme soutenu de croissance, accompagné par une amélioration continue du niveau de vie des citoyens et une réduction significative de la pauvreté ;
- L'amélioration des revenus de la population défavorisée, entraînant un recul net de la pauvreté. En effet, le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 6,2% en 1995 à 4,2% en l'an 2000 et 3.9% en 2005 ;
- Le pourcentage de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré est passé de 39.5% en 1994 à 53.4% en 2004 ;
- Et une baisse du taux de chômage à 13.9% en 2004 contre 15% en 2001.

SECTION III

ENGAGEMENT I

Politiques menées pour créer un environnement politique, social et économique propice.

- a) Le renforcement des systèmes politiques démocratiques et une participation à large assise :

La Tunisie ne cesse de renforcer la démocratie et l'amélioration des systèmes juridiques et administratifs. Elle a fait beaucoup d'efforts visant à assurer la paix sociale, la stabilité et la participation de toutes les forces vives de la nation pour garantir la sécurité alimentaire de sa population.

- b) L'amélioration du respect des droits de l'homme :

La Tunisie a adopté des dispositions constitutionnelles et juridiques pour assurer un cadre politique stable et promouvoir les droits de l'homme. Déjà garanties par la constitution et les lois tunisiennes, les libertés individuelles sont définitivement renforcées et accrues. Autre avancée notable dans le domaine des droits de l'homme, la consécration constitutionnelle des valeurs de solidarité, d'entraide et de tolérance que l'Etat et la société ont le devoir de promouvoir afin d'assurer, dans les faits, le droit de tous et de chacun à une vie digne. Le conseil constitutionnel se présente aujourd'hui comme la clef de voûte de l'édifice démocratique tunisien, le gardien des libertés et des droits fondamentaux.

- c) La prévention des conflits et la mise en place d'un environnement pacifique :

La Tunisie a toujours essayé de prévenir et de régler pacifiquement les conflits. Elle détient des relations excellentes avec tous les pays. Sa contribution au règlement des conflits mondiaux est toujours appréciée.

- d) Le renforcement de la parité hommes-femmes et la dévolution de pouvoirs aux femmes :

Diverses mesures ont été prises pour encourager la participation sur pied d'égalité des femmes dans la vie économique, politique et sociale. La

femme tunisienne a dépassé l'étape de la défense de ses droits fondamentaux pour accéder à celle de la promotion de ses acquis et de la consolidation de sa place. La présence de la femme sur le marché du travail ne cesse d'évoluer d'une année à une autre. Son intégration aux marchés des nouveaux métiers a été consolidée davantage. La stratégie mise en place vise en particulier le renforcement des capacités féminines dans les domaines de l'enseignement supérieur et des technologies, une meilleure accessibilité de la femme aux centres de décisions et l'encouragement de l'initiative privée féminine.

Ensuite, il est à noter la poursuite et le renforcement des réformes relatives aux domaines juridique, institutionnel, politique et social permettant une bonne intégration de la femme dans toutes les activités socio-économiques, culturelles et politiques. Dans le domaine juridique, une législation a été adoptée relative à l'élimination de toutes les mesures discriminatoires, ainsi que le code de travail a été révisé en vue d'accorder à la femme une protection légale contre toute forme de discrimination au niveau professionnel. Sur le plan institutionnel, le Conseil National de la femme et de la famille a été renforcé par la création de commissions nationales et régionales.

En ce qui concerne les résultats enregistrés ou escomptés des stratégies mises en œuvre, ils sont satisfaisants et se résument comme suit :

- Bonne appréciation des efforts de la Tunisie pour le règlement des conflits mondiaux et/ou régionaux;
- Relations excellentes avec tous les pays;
- Situation satisfaisante de la sécurité alimentaire qui touche toutes les franges de la population;
- Tendances à l'atténuation des disparités régionales;
- Baisse continue et significative de la proportion des pauvres passant de 12,9% en 1980 à 6,7% en 1990, puis à 6,2% en 1995, pour arriver à 4,2% en 2000 et 3.9% en 2005 ;
- Progression du taux de scolarisation des filles à l'âge de 6 ans, pour atteindre actuellement 99%, et celui des filles à l'université 57.5% en 2004-2005;
- Le nombre des femmes occupées est passé à 733 milles en 2004, soit 31.62% du total de la population occupée;
- L'accroissement du nombre de femmes ministres et parlementaires (22.75% des parlementaires et 14.89% des membres du Gouvernement).

ENGAGEMENT II

Politiques et actions mises en œuvre dans le but d'éradiquer la pauvreté, d'aplanir les inégalités et d'améliorer l'accès physique et économique de tous à l'alimentation.

- a) Les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois pour les populations démunies en milieu urbain:
- Mises en œuvre de programmes à caractère économique et social qui consiste à réviser périodiquement les salaires, fournir des subventions ciblées et assister financièrement les ménages défavorisés.
 - Développement de programmes favorisant la création d'emplois, y compris les stages d'initiation à la vie professionnelle.
 - Orientation des investissements vers les secteurs de production à forte intensité de main d'œuvre.
 - Intégration à la vie professionnelle des jeunes à travers le Fonds National de l'Emploi (21-21), la Banque Tunisienne de Solidarité et le système des micro-crédits alloués par les associations.
- b) Les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois au niveau des exploitations et hors exploitations agricoles, au bénéfice des populations démunies en milieu rural et des femmes et groupes minoritaires:
- Elaboration de stratégies pour le développement de la production des principaux produits agricoles et sa diversification.
 - Promotion des zones défavorisées, essentiellement les zones rurales, en se basant sur des projets de développement intégré, visant à promouvoir la production et améliorer le revenu du citoyen.
 - La stratégie de développement social s'appuie également sur les programmes d'assistance directe tels que les aides permanentes et les aides occasionnelles.

Le nombre de bénéficiaires des aides permanentes, octroyées directement aux populations les plus démunies, est passé de 111 milles en 1996 avec un budget de 34,8 millions de dinars à 121 milles bénéficiaires en 2005 avec un budget de 59,2 millions de dinars. Les aides occasionnelles, se sont servies aux individus et aux familles nécessiteuses pour surmonter les dépenses supplémentaires occasionnées par les fêtes religieuses, la rentrée scolaire et universitaire et pendant les périodes difficiles. En outre à l'occasion de la rentrée scolaire 2005-2006, les aides ont touché plus que 405 milles élèves et étudiants d'un montant de 12,2 millions de dinars.

c) Les dispositions prises afin de mettre en place des systèmes de protection sociale :

- La protection des catégories sociales à besoins spécifiques n'a pas cessé de se renforcer pour devenir l'un des axes principaux de la politique économique et sociale du pays.
- Le renforcement de la politique sociale en matière de santé, de sécurité sociale, de protection des catégories à besoins spécifiques tels que les handicapés, les personnes âgées, les analphabètes, les enfants menacés de délinquance ou sans soutien et les familles à faibles revenus. Ainsi, le nombre de cartes de soins distribués en 2005 a atteint un total de 170422 cartes de soins gratuits, et de 548000 cartes à tarifs réduits.

d) Les mesures prises pour assurer l'accès à l'éducation de base et aux soins de santé primaires :

- La poursuite et la mise en place des fondements de la réforme du système éducatif, par l'amélioration du rendement de l'institution éducative et par la révision du contenu de la plupart des programmes pédagogiques.
- La réduction de l'abandon scolaire essentiellement au niveau des premières années d'enseignement.

- La mise en œuvre de programmes nationaux se référant aux vaccinations, à la lutte contre les maladies diarrhéiques et les maladies respiratoires.
- Augmentation de la capacité d'accueil dans les centres de soins existants et nouvelles implantations dans les zones dépourvues. En plus de 2067 centres de santé de base fonctionnels en 2004, 12 nouveaux centres ont été ouverts en 2005.
- La consolidation des soins de santé de base par le projet de la santé familiale et de la population.

En ce qui concerne les effets passés ou prévus de ces politiques sur les personnes victimes d'insécurité alimentaire, les résultats sont prometteurs et se résument comme suit :

- faible déficit énergétique touchant moins de 1% de la population ;
- augmentation du nombre des centres de santé de base, arrivant en 2005 à environ 2079 centres contre 2040 en 2003 et 1981 en 2000 ;
- amélioration du mode de vie du citoyen ;
- baisse du taux de chômage à 13.9% en 2004 contre 15% en 2001.

ENGAGEMENT III

Mesures prises en vue de mettre en œuvre des politiques et des pratiques participatives et durables dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement durable et de lutte contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification.

- a) Politiques et mesures prises en vue d'intensifier et de diversifier la production vivrière:
- L'amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'activité agricole à travers le renforcement de l'encadrement des producteurs, l'encouragement des investissements et la facilitation de l'accès au crédit agricole.
 - Mesures prises dans le cadre des encouragements au développement des productions animales, fruitières et

maraîchères qui sont par ailleurs fortement stimulées par la demande.

- Mesures prises pour renforcer la recherche et la vulgarisation notamment dans les domaines des semences sélectionnées et l'alimentation du bétail.
- Mise en place d'un programme pour le développement de l'aquaculture.
- Programmes d'extension des superficies affectées aux cultures irriguées.

b) Actions visant à lutter contre les menaces environnementales pesant sur la sécurité alimentaire :

- Mise en œuvre de programmes nationaux pour la protection de végétaux et de la santé animale.
- Collaboration régionale et sous régionale dans le cadre de la lutte contre les invasions de criquet pèlerin.
- Mesures prises dans le cadre de la stratégie décennale relative à la lutte contre le déboisement et les incendies des forêts, le reboisement et la régénération artificielle à travers le programme de forestation et la lutte contre la désertification.
- Mesures spéciales telles que la création de ceintures vertes, la fixation des dunes et la protection des oasis.
- Le démarrage d'une étude pour la mise en œuvre d'une stratégie relative à la lutte contre l'impact de la sécheresse et les variations climatiques.

c) Transfert et utilisation de technologies agricoles :

- Instauration de partenariats entre les structures de recherche et la profession, visant la mise à la disposition du secteur agricole de paquets technologiques appropriés.
- Une stratégie décennale de la recherche (1999-2008) a été élaborée et a permis de dégager les domaines prioritaires de la recherche agricole consolidés en 2001 par les aspects d'efficacité économique, de compétitivité des produits agricoles et de gestion des excédents de production, ainsi que la mise en réseau des institutions d'enseignement et de recherche

agronomique afin de mobiliser toutes les énergies au service de la recherche agronomique.

- La consolidation des capacités d'accueil des instituts d'enseignement supérieur agricoles, en vue d'augmenter les compétences pour le secteur.

d) Formulation et mise en œuvre d'un développement rural intégré :

- Mesures visant l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et la revalorisation de l'activité agricole.
- La poursuite de mise en œuvre de la nouvelle stratégie décennale (2002-2011) qui vise essentiellement l'aménagement des bassins versants sur 800 milles ha, la préservation de la fertilité des sols et l'amélioration de leur productivité et la mobilisation des eaux de ruissellement par des lacs collinaires et leur utilisation dans des activités agricoles.
- Aménagement des parcours et forêts dans les zones pauvres en ressources en vue de favoriser la régénération et d'accroître le potentiel à terme.
- Stratégie de lutte contre le déboisement et l'amélioration des moyens de lutte contre les incendies de forêts grâce à une plus grande participation des populations et la sensibilisation accrue des collectivités à l'importance des ressources forestières.

En ce qui concerne les effets passés ou escomptés de chacune de ces actions sur les revenus, les disponibilités alimentaires et l'accès aux aliments, on cite ce qui suit :

- Utilisation généralisée de variétés de semences sélectionnées et promotion de l'agriculture biologique pour régénérer la fertilité des sols et augmenter la production et l'amélioration des revenus;
- L'approche participative a été instaurée dans le cadre des programmes de développement rural intégré et pour plusieurs autres projets et programmes de conservation des eaux et des sols afin que la population cible soit directement concernée et bénéficie du projet;

- Atteindre un taux de couvert végétal de 16% en 2011 contre un taux de couvert végétal de 12.1% , réalisé en 2004.
- Amélioration des compétences des agriculteurs en matière d'entretien des structures d'irrigation, de remise en état des réseaux d'irrigation et de gestion des terres;
- Amélioration de la balance commerciale des produits alimentaires;
- Amélioration de la participation du secteur irrigué dans la production agricole globale pour arriver à 50% d'ici 2009.

ENGAGEMENT IV

Mesures prises à l'échelle nationale pour que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire.

- a) Mise en place de système efficace de commercialisation interne et de transport, en vue de favoriser l'amélioration des liens entre marchés nationaux et marchés extérieurs et au sein des différents marchés:
 - L'organisation du commerce de distribution par la loi n° 94-38 du 24-02-1994, modifiant et complétant la loi n° 91-44 du 1^{er} juillet 1991, portant essentiellement sur la liberté de l'exercice de l'activité de commerce de distribution.
 - La réforme des circuits de distribution préconisée par la loi n°86 de 1994, relative aux circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche a été poursuivie. Un cahier des charges fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des marchés de gros de produits agricoles est entré en vigueur en août 1998.
 - Le renforcement des pistes agricoles, dans le but d'améliorer l'activité économique dans les zones

rurales et faciliter le lien entre les zones de production et celles de consommation.

- Le renforcement de l'infrastructure routière dans le milieu urbain.

b) Diversification des échanges commerciaux :

- La Tunisie a pris des mesures en faveur de la libéralisation commerciale et du développement du secteur privé. Une grande importance est accordée à l'infrastructure nationale, aux installations de stockage, au système de crédit et à la commercialisation.
- Application effective des règles commerciales, abolition des barrières non tarifaires, et appui au secteur privé en matière de promotion des exportations.

c) Garantie que les politiques nationales liées aux accords commerciaux internationaux et régionaux n'ont pas d'effets négatifs sur les activités économiques axées sur la sécurité alimentaire:

Ces aspects ont toujours été présents à l'occasion des négociations bilatérales et/ou multilatérales, que ce soit au niveau du pays, ou au niveau de groupements régionaux. La Tunisie a toujours soutenu les dispositions particulières en faveur des pays en développement, mesures qui préservent la sécurité alimentaire.

ENGAGEMENT V

Mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme et y être préparé.

Les stratégies ou initiatives mises en œuvre dans ces domaines se concentrent sur:

- a) Arrangements institutionnels relatifs à l'alerte rapide et à la communication de

renseignements préliminaires sur
d'éventuelles situations d'urgence :

- Au niveau national, la Tunisie a mis en œuvre un paquet de mesures visant la prévention des situations d'urgence, telles que :
 - Renforcement de la capacité des systèmes en matière de surveillance des cultures.
 - Notes de conjonctures établies périodiquement sur l'évolution de la situation des différents secteurs de l'activité socio-économique.

 - Au niveau régional et international, la Tunisie collabore aux efforts déployés visant à prévenir des catastrophes de tous genres qui ont des effets néfastes sur la sécurité alimentaire, y compris l'élaboration de système de prévention et d'alerte rapide.
- b) Mécanismes mis en place pour lutter contre les catastrophes:
- La Tunisie a pris des mesures afin de constituer des réserves alimentaires, et de répondre aux situations d'urgence et aux variations saisonnières et d'intervenir en temps voulu en vue de couvrir les besoins des groupes vulnérables.
 - Renforcement de la capacité logistique du pays permettant des interventions efficaces durant les situations d'urgence.
- c) Mesures prises en vue d'établir une corrélation entre les opérations de secours postérieures aux crises et les programmes de développement:
- Accompagnement des opérations de secours par un développement rural plus vaste, qui est à la fois durable et participatif. Dans les zones à potentiel élevé, le développement rural vise une forte production agricole. Dans les zones à faible potentiel, l'accent est mis sur la diversification de l'économie à

travers les micro-crédits octroyés par la Banque Tunisienne de Solidarité et le programme 26-26.

- Amélioration de la conception des programmes d'aide alimentaire visant des objectifs de sécurité alimentaire permettant de passer d'une aide d'urgence à une aide pour le développement.

d) Stratégies mises en œuvre par l'aménagement des bassins versants:

- En ce qui concerne l'aménagement durable des bassins versants, les efforts consentis dans le cadre de la stratégie nationale de conservation des eaux et du sol (1990-2000) ont permis d'enregistrer d'importantes réalisations. Ces efforts se poursuivent au cours de la deuxième stratégie, en cours de réalisation durant la période (2002-2011), ayant comme principaux objectifs, l'aménagement des bassins versants sur une superficie de 800 mille hectares, la préservation de la fertilité des sols et l'amélioration de leur productivité, la mobilisation des eaux de ruissellement par des lacs collinaires et leur utilisation dans des activités agricoles, la consolidation des programmes de contrôle, de suivi et d'évaluation des aspects de salinisation des périmètres irrigués. Les réalisations enregistrées pour la période (2002-2005) ont atteint 302 mille hectares contre 250 mille hectares prévus.

ENGAGEMENT VI

Mesures prises en vue de favoriser l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé à l'appui des ressources humaines et des systèmes durables, dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts.

- a) La part du budget national consacré à la mise en valeur des ressources humaines, en précisant son impact sur l'amélioration des écoles primaires et secondaires et de l'enseignement supérieur :

L'Etat a mis en place des stratégies au profit des ressources humaines, visant à promouvoir l'être humain et améliorer les différentes catégories d'enseignement. Ainsi, la part du budget national consacrée à l'éducation de base et secondaire et l'enseignement supérieur prévue pour l'année 2006 atteint 28.8 % du budget global contre 25.3% en 1996.

Plusieurs mesures visant la modernisation du système éducatif et l'amélioration de son fonctionnement ont porté essentiellement sur :

- La rénovation des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement selon l'approche par compétence de base ;
- L'intensification de l'enseignement de l'anglais et de la physique ;
- Création de nouvelles filières au niveau secondaire et amélioration des mécanismes d'orientation ;
- L'institution d'un système d'information éducatif intégré.
- Par ailleurs, le plan d'action relatif à l'évolution de l'enseignement supérieur vise un certain nombre d'objectifs et compte une panoplie d'actions s'inscrivant dans le cadre des priorités suivantes :
 - Assurance de l'employabilité des diplômés ;
 - Contribution à l'édification de l'économie du savoir ;
 - Renforcement des pôles universitaires dans les régions et leur ouverture sur l'environnement ;
 - Consolidation de la recherche universitaire.

Ainsi les crédits alloués à ces secteurs ont eu un impact positif sur l'amélioration des écoles primaires et secondaires et de l'enseignement supérieur, et ceci à travers les résultats suivants :

- L'amélioration des indicateurs relatifs à la scolarisation (en 2003-2004, 99.1% pour les enfants âgés de 6 ans et 69.8 % entre 6 et 24 ans) et des taux de réussite au baccalauréat (68.9%).
- La généralisation de l'introduction des classes préparatoires à l'enseignement de base pour les

enfants âgés de 5 ans de manière à accueillir la totalité de ces enfants d'ici 2009.

- L'augmentation des écoles primaires pourvues en eau courante et de l'électricité, avec des taux respectifs de 86.7% et 99.3% en 2004-2005 contre respectivement 52.3% et 61.2% en 1987-1988 ;
- L'amélioration remarquable enregistrée au niveau du rendement interne à travers la hausse des taux de promotion et la baisse des taux de redoublement et l'abandon qui sont passés respectivement de 80.8%, 15.9% et 3.2% en 1998-1999 à 90%, 8.3% et 1.7% en 2003-2004.
- L'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur révélée par l'évolution de l'effectif des étudiants et du taux de scolarisation de la tranche d'âge 20-24 ans dans l'enseignement supérieur, l'effectif des étudiants est passé de 291.8 milles en 2003-2004 à 332 milles en 2005-2006 ;
- L'évolution de l'effectif des étudiants en informatique, multimédia et télécommunication de 30.5 milles en 2003-2004 à 33.6 milles en 2004-2005 ;
- Le renforcement de la carte universitaire dans un processus de décentralisation de l'enseignement supérieur, le nombre des établissements a atteint 178 établissements en 2005-2006 , contre 162 en 2004-2005.

b) La part du budget national consacré à l'agriculture, aux pêches et aux programmes de sécurité alimentaire:

Les investissements agricoles ne cessent d'augmenter d'une année à une autre, le montant d'investissements prévu pour l'année 2006 s'élève à 917 millions de Dinars dont 500 millions de Dinars réalisés par des privés contre 890 millions de Dinars réalisés en 2005 dont 475 millions de Dinars réalisés par les privés. la part du budget national consacrée à l'agriculture prévue pour l'année 2006 atteint 7.3 % du budget global(hors dette publique).

Les investissements publics en faveur de l'agriculture visent essentiellement la poursuite de la mise en œuvre des stratégies de mobilisation et d'exploitation rationnelle des différentes ressources naturelles disponibles, la conservation des eaux et du sol et le développement du secteur des forêts à travers la rationalisation de la

gestion des filières forestières et pastorales, la protection des forêts contre les incendies, ainsi que la préservation des forêts et de la faune.

Une autre partie du budget est consacrée aux activités d'encadrement du secteur agricole et aux services d'appui (recherche, formation, vulgarisation), ainsi qu'à la promotion des activités de production.

- c) La nature et l'étendue des investissements dans les infrastructures à améliorer l'accès aux marchés et aux aliments :

Des mesures prises pour renforcer l'infrastructure routière, afin de faciliter l'acheminement interne des produits alimentaires : l'investissement prévue pour l'année 2005, au titre des projets d'infrastructure routière s'élève à 600 millions de Dinars.

La mise en place d'un programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche évalué à 230 millions de Dinars sera réalisé durant la période 2006-2011.

- d) Les initiatives prises et les ressources affectées à la création et au transfert de technologies permettant d'améliorer la production :

- Une stratégie décennale de la recherche scientifique agricole (1999-2008) est en cours d'exécution, ayant trait à la valorisation des acquis de recherche, visant essentiellement à orienter les actions de recherche vers les domaines prioritaires de développement agricole.
- il est à signaler qu'au cours de l'année 2004, l'investissement alloué à la recherche et la vulgarisation a progressé de 41% par rapport à l'année 2003, atteignant un montant de 18.7 millions de Dinars. Et prévu d'atteindre en 2006 environ 19.41 millions de Dinars.

Pour mobiliser et utiliser au mieux les ressources financières et techniques, la Tunisie a mis en place des mécanismes de crédit agricole, d'octroi d'avantages fiscaux et financiers à travers le code d'incitation aux investissements, pour encourager l'investissement dans des domaines d'activité contribuant à la sécurité alimentaire.

ENGAGEMENT VII

Mesures prises pour favoriser la mise en œuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation.

- a) Mise en place d'arrangements institutionnels, à l'échelle nationale et locale, visant à mettre en œuvre le plan d'action et à suivre les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du plan d'action et à suivre les progrès réalisés en matière de mise en œuvre :
- Un mécanisme de suivi de l'application du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation a été mis en place à travers la création du Comité National du Suivi du plan d'action mondial de l'alimentation et la formation de groupes thématiques. La journée mondiale de l'alimentation constitue aussi un événement célébré annuellement, permettant d'évaluer les progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire, et de sensibiliser la population à l'importance du Sommet Mondial de l'Alimentation.
- b) Mise en place de campagnes sur le thème «de la nourriture pour tous» afin de mobiliser les parties prenantes et les ressources à tous les niveaux de la société, pour la mise en œuvre du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation:
- des initiatives et des campagnes sur le thème «vivres pour tous» ont été menées. Des manifestations ont aussi été organisées sous les auspices de la FAO en vue de sensibiliser la population à l'importance du sujet de l'alimentation.
- c) des mécanismes visant à assurer la sécurité alimentaire à tous les habitants du pays:
- Conformément aux engagements pris lors du SMA, la Tunisie a mobilisé les capacités intérieures pour augmenter rapidement les disponibilités vivrières afin

de couvrir les besoins des populations croissantes des villes et des zones à déficit vivrier.

- Mesures prises en matière de révision des politiques, programmes et stratégies nationaux pour parvenir à la situation alimentaire, visant la promotion de l'être humain et la concrétisation de ses droits à la nourriture et aux services essentiels.

Tunisie: Sécurité Alimentaire et indicateurs Statistiques

Indicateurs extraits des bases de données internationales

| | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | Source* |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|
| Population à déficit alimentaire et malnutrition infantile | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de personnes sous-alimentées (en millions) | | 0.1 | | | | | 0.1 | | | | | 0.1 | | | | FAO |
| Prévalence de la sous-alimentation dans la population total (%) | | 3. | | | | | 3 | | | | | 3 | | | | FAO |
| Prévalence de l'insuffisance pondérale (%) | | | | | | | | | | | 4 | | | | | UNICEF |
| Prévalence de l'insuffisance pondérale, garçons (%) | | | | | | | | | | | 4 | | | | | UNICEF |
| Prévalence de l'insuffisance pondérale, filles (%) | | | | | | | | | | | 4 | | | | | UNICEF |
| Prévalence du retard de croissance (%) | | | | | | | | | | | 12 | | | | | UNICEF |
| Prévalence du dépérissement (%) | | | | | | | | | | | 2 | | | | | UNICEF |

Consommation et diversification alimentaire

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|----|--|--|--|------|--|----|--|--|--|------|------|--|--|-----|
| Consommation alimentaire : apport énergétique alimentaire (Kcal/personne/jour) | 2277 | | | | | 2165 | | | | | | | | | | INS |
| Aliments sans amidon : part dans l'apport énergétique alimentaire total (%) | | 43 | | | | | | 44 | | | | 44.6 | 47.0 | | | INS |

Croissance du PIB, pauvreté et emploi

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|------|------|-----|-----|------|-----|------|------|------|------|------|------|------|------|-----|-----|
| Croissance du PIB par habitant (% annuel) | 5.4 | 1.9 | 5.6 | 0.2 | 1.4 | 0.7 | 5.5 | 4.0 | 3.5 | 4.7 | 3.5 | 3.7 | 0.6 | 4.9 | 5.0 | INS |
| Pauvreté, pourcentage de la population vivant avec moins de un dollar par jour (PPA 1993) | 2 | | | | | 2 | | | | | 2 | | | | | WB |
| Pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté national - total (%) | 6.7 | | | | | 6.2 | | | | | 4.2 | | | | | INS |
| Pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté national - rurale (%) | 5.7 | | | | | 4.9 | | | | 2.9 | | | | | | INS |
| Pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté national-urbaine (%) | 7.3 | | | | | 7.1 | | | | 4.9 | | | | | | INS |
| Part de revenu ou de la consommation nationale correspondant au quintile le plus pauvre (%) | 5.9 | | | | | 5.7 | | | | 6.9 | | | | | | INS |
| Taux de chômage (%) (15 ans et +) | | | | | 15.8 | | 15.9 | 15.5 | 16.0 | 15.7 | 15.1 | 15.3 | 14.5 | 14.2 | | INS |
| Taux de chômage-hommes (%) (15 ans et +) | | | | | | | 17.2 | 15.5 | 15.6 | 15.3 | 14.8 | 14.9 | 13.9 | 13.2 | | INS |
| Taux de chômage-femmes (%) (15 ans et +) | | | | | | | 17.2 | 17.2 | 17.2 | 16.9 | 16.2 | 16.3 | 16.2 | 17.1 | | INS |
| Service total de la dette (pourcentage de l'INB) | 12.0 | 10.9 | 9.1 | 9.8 | 9.9 | 8.6 | 7.9 | 7.9 | 7.6 | 7.7 | 10.3 | 7.1 | 7.2 | 6.7 | 7.9 | INS |

Scolarisation et parité entre les sexes

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----|
| Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (%) | 88.1 | 87.7 | 88.7 | 90.6 | 91.0 | 92.0 | 92.3 | 96.7 | 97.0 | 97.1 | 97.2 | 97.3 | 97.2 | 96.9 | 96.9 | INS |
| Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire garçons (%) | 92.3 | 92.3 | 92.0 | 94.1 | 94.5 | 94.4 | 93.7 | 97.0 | 97.2 | 97.3 | 97.2 | 97.2 | 97.0 | 96.8 | 96.9 | INS |
| Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire filles (%) | 83.6 | 82.9 | 85.2 | 87.0 | 87.4 | 89.4 | 90.7 | 96.4 | 96.8 | 96.9 | 97.3 | 97.4 | 97.5 | 97.0 | 97.0 | INS |

| | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | Source* |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|
| Dépense publiques d'éducation en pourcentage du PIB | 4.9 | 4.8 | 4.6 | 4.7 | 4.9 | 5.0 | 5.1 | 5.0 | 4.9 | 4.9 | 4.8 | 4.9 | 5.2 | 5.2 | 5.1 | INS |
| Indice de parité entre les sexes pour le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | |
| Indice de parité entre les sexes pour le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | |
| Indice de parité entre les sexes pour le taux net de scolarisation dans l'enseignement supérieur | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | |
| Pourcentage de sièges occupés par des femmes au parlement/congrès national (%) | 4.3 | 4.3 | 4.3 | 4.3 | 8.0 | 8.0 | 8.0 | 8.0 | 8.0 | 11.5 | 11.5 | 11.5 | 11.5 | 11.5 | 22.7 | INS |

Santé et assainissement

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----|--|--|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------|
| Population ayant accès à un système d'assainissement amélioré-total (%) | | | | | 39.5 | | | | | | | | | | 53.4 | INS |
| Population ayant accès à un système d'assainissement amélioré-rural (%) | | | | | 1.8 | | | | | | | | | | 4.8 | INS |
| Population ayant accès à un système d'assainissement amélioré-urbain (%) | | | | | 59.8 | 61.6 | 62.6 | 65.8 | 66.5 | 68.7 | 70.3 | 71.3 | 72.7 | 75.2 | 78.3 | INS |
| Population utilisant des sources d'eau potable améliorées-total (%) | 77 | | | | 84.7 | 86.3 | 87.9 | 89.0 | 90.6 | 91.4 | 92.3 | 93.6 | 94.4 | 95.0 | 95.6 | INS |
| Population utilisant des sources d'eau potable améliorées-rurale (%) | 57 | | | | 60.6 | 64.6 | 68.3 | 71.0 | 75.0 | 77.1 | 79.2 | 81.9 | 84.2 | 85.7 | 87.5 | INS |
| Population utilisant des sources d'eau potable améliorées-urbaine (%) | 93 | | | | | | | | | | | | 94 | | | UNICEF |
| Prévalence estimative du VIH dans la population adulte (%) | | | | | | | | | | | | 0.1 | | | 0.1 | UNAIDS |

Développement Agricole

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|------|-----|------|-------|------|------|-----|------|------|------|------|-------|------|--|--------------|
| Valeur ajoutée agricole (croissance annuelle en %) | 30.3 | 13.9 | 5.5 | -5.1 | -10.0 | -9.9 | 29.5 | 3.0 | -1.0 | 11.0 | -1.0 | -2.0 | -11.0 | 21.5 | | WB/OECD (WB) |
| Indice de la production vivrière, net par personne (%) | | 104 | | | | | 95 | | | | | 88 | | | | FAO |
| Dépenses publiques consacrées à l'agriculture et au développement rural (% du total) | | 10 | 8 | 8 | 8 | 9 | 9 | 9 | 8 | 9 | 8 | | | | | IMF (FAO) |

Irrigation, ressources naturelles et infrastructures

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|--|----------|
| Terres irriguées en pourcentage de la superficie totale | 3.5 | 4.2 | 4.1 | 4.1 | 3.8 | 3.9 | 4.1 | 4.1 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 3.9 | | | FAO |
| Terres boisées en pourcentage de la superficie totale des terres | | | | | | | | | | | | 3.1 | | | | FAO |
| Terres gravement dégradées en pourcentage de la superficie totale | | | | | | | | | | | | 79 | | | | FAO |
| Routes revêtues (% du réseau routier total) | 76 | 76 | 75 | 76 | 77 | 79 | 79 | 79 | 64 | 64 | 65 | 65 | | | | IRF (WB) |

Commerce et dette nationale

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|
| Terme de l'échange (2000=100) | 88.0 | 85.5 | 83.0 | 81.5 | 82.8 | 86.7 | 89.2 | 90.5 | 96.6 | 95.8 | 100.0 | 104.8 | 103.1 | 106.8 | 107.6 | INS |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|